

Femmes électriques, comment voteriez-vous dimanche ? : la révision de la Constitution fédérale : [1ère partie]

Autor(en): **Leuch, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 458

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace:
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Toute question de liberté
touche pour nous à une
question d'existence. La
nature nous a octroyé ce
dangereux privilège de ne
pouvoir être que si nous
savons être libres.

Eugène RAMBERT.

Lire en 2^{me} page:

M.-L. P.: In Memoriam: M^{me} Julia Falpius-Gavard.
Les suffragistes et la revision de la Constitution.
E. Gd: Une élection de femmes juges à Genève.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Le Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage à Genève.
Le salon des arts ménagers au prochain Comptoir suisse.
Correspondance: A propos de la vie d'une petite Chinoise.
Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

En feuilleton:

D. PACCOLAT: Notre Cours de vacances à Bulle.
Publications reçues.

Femmes électrices, Comment voteriez-vous dimanche ?

La revision de la Constitution fédérale

Sans grand bruit, voici que s'approche peu à peu la date à laquelle les électeurs suisses auront à prendre une des décisions les plus importantes qui leur ait été demandée depuis longtemps: la revision totale de notre Constitution fédérale, donc de la Charte fondamentale de notre pays, qui lui donne son unité et la marque de son caractère. Et l'indifférence de beaucoup à l'égard de cette votation est étonnante et pénible à constater, quand on songe aux luttes acharnées qui ont précédé d'autres consultations populaires touchant à des intérêts matériels.

Actuellement, les anciens partis politiques se tiennent prudemment sur la réserve, préférant évidemment ne pas risquer de perdre certains privilèges que l'ordre actuel leur a conférés. Par contre, la revision est réclamée avec ardeur par des groupements de jeunes électrices, qui voient dans cette œuvre un vaste champ d'activité pour leurs forces encore neuves. Puis, il y a la foule des femmes, pour lesquelles se pose cette grave question: un ordre nouveau, établi sans leur concours, répondra-t-il ou non à ce qu'elles demandent de la Constitution de leur pays ?

Un certain nombre d'entre elles sont persuadées qu'une revision totale ne pourra pas se faire sans apporter une amélioration à leur situation, et c'est pourquoi elles seraient prêtes à appuyer la demande de revision. Il est certain, en effet, que la question des droits de la femme devra être prise en considération; mais ne nous berçons pas d'illusions: dans une période d'après luttes pour chasser la femme du marché du travail, il est difficile de croire que des concessions politiques puissent lui être faites, faute d'une large inspiration vraiment démocratique qui ferait du droit de collaboration politique de la femme un simple acte de justice. Or, c'est précisément cette largeur d'esprit qui fait défaut aujourd'hui, tant au sein des anciens partis que parmi les jeunes, qui prétendent renouveler la politique. Et cette constatation nous amène à subordonner la question particulière de l'intérêt qu'aurait pour les femmes une revision constitutionnelle totale à celle, plus haute et plus générale, de l'idéal démocratique. Idéal qui doit faire vibrer aujourd'hui tous nos cœurs — cœurs d'hommes et cœurs de femmes. C'est donc à ce point de vue que nous nous placerons dans les considérations qui suivent.

Des difficultés et des abus tant politiques qu'économiques ont fait naître des doutes quant à la valeur de notre Constitution actuelle. Il semblerait que son adaptation aux temps présents écarterait nombre des maux dont nous souffrons.

(La suite en 3^e page.)

A. LEUCH,

Journée Féminine Romande de la Démocratie

Dimanche 1^{er} Septembre, à 14 h. 30

SALLE DU GRAND CONSEIL
LAUSANNE

sous la présidence de M^{me} A. de MONTET (Vevey)
Présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

La Démocratie et la Votation Fédérale du 8 Septembre

Orateurs: MM. J. CHAMOREL, avocat et député (Vaud).

R. RUBATTEL, directeur de la Revue et député (Vaud)

Ch. ROSSELET, conseiller national (Genève).

Présentation d'une Résolution: M^{lle} GOURD, présidente du Groupement genevois
« La Femme et la Démocratie »

N.-B. — Cette même résolution sera soumise le même jour aux participantes de réunions analogues à Bâle, à Berne, et à Zurich, et une fois adoptée sera communiquée à toute la presse.

CHEUR DE JAKUES-DALCROZE

A l'issue de la séance, les participantes sont cordialement engagées à se rencontrer pour une modeste collation.

Invitation cordiale à toutes les femmes de la ville et de la campagne que préoccupe, au moment de cette si importante votation fédérale, l'avenir de notre pays. Toutes les Sociétés féminines de la Suisse romande sont priées d'envoyer deux déléguées à cette « Journée romande de la Démocratie ».

Ce programme tient lieu d'invitation. On peut s'en procurer d'autres exemplaires encore: pour Vaud, auprès de M^{lle} Françoise Fonjallaz, Epesses; pour Genève, auprès de M^{lle} Gourd, Crêts de Pregny; pour Neuchâtel, auprès de M^{me} M. Challandes, Pâres, 58, La Chaux-de-Fonds.

Texte de la Résolution qui sera proposée le 1^{er} septembre au vote des Assemblées féminines de Lausanne, de Bâle, de Berne et de Zurich

Les femmes suisses rassemblées le 1^{er} septembre,

Attendant avec anxiété le résultat de la votation sur la revision totale de la Constitution fédérale,

Déplorant de n'avoir aucun droit à faire valoir leur avis sur une question d'importance décisive pour l'avenir du peuple suisse tout entier,

Convaincues que la volonté d'union intérieure de notre peuple, et par conséquent sa force de résistance aux influences et aux attaques de source étrangère, ne peuvent subsister que de par la libre décision de citoyens tous égaux en droits,

Attachent par conséquent une valeur toute spéciale à la reconnaissance des droits et des devoirs de la démocratie à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, et demandent que, quelle que soit l'issue de la votation, et à l'encontre de nombreuses tendances récemment manifestées, les principes de la responsabilité personnelle, de la liberté individuelle, de l'égalité, de la tolérance, et de l'humanité continuent à être garantis par la Constitution, comme le bien le plus précieux de la Confédération suisse.

Les Assemblées féminines du 1^{er} septembre dans d'autres villes suisses

Si les Romandes ont décidé de se grouper ce jour-là à Lausanne, un effort analogue est fait à Zurich pour réunir les femmes des cantons de la Suisse orientale. Organisée par le Groupement « La Femme et la Démocratie » et par les Frauenzentralen de Zurich et de Winterthur, cette manifestation aura lieu dans la Salle du Tribunal de l'Hirschgraben, et débitera par le beau chant de la Landsgemeinde d'Appenzell: *Alles Leben strömt von dir*, et la lecture solennelle du Pacte de 1291. Quatre oratrices prendront successivement la parole, la première indiquant l'évolution de la Constitution fédérale au cours des âges, deux autres considérant la revision au point de vue des travailleuses et à celui des paysannes, et la dernière, M^{lle} Maria Fierz, la présidente du groupement suisse « La Femme et la Démocratie », dont chacune de nous admire l'élévation de vues et la chaleur de convictions, parlant sur ce sujet: *Liberté et solidarité humaine*. Le chœur *O mein Heimatland* terminera

la manifestation qui s'étendra sur toute la journée du dimanche.

A Berne, c'est dans le cadre solennel de la cathédrale que le Comité local d'organisation convoque, pour 10 heures et demie, le matin, les femmes de tout le canton. Là aussi, un chant en chœur du *Cantique suisse*, et la lecture du Pacte de 1291; puis une conférence de notre ami, le professeur Ernest Bovet, sur ce sujet: *Pourquoi tenons-nous à notre démocratie?* et trois interventions féminines de M^{lles} Berta Trussel, la présidente d'honneur de la Société d'utilité publique des Femmes suisses, de M^{lle} Rosa Neuenchwander, présidente de la Fédération des Sociétés féminines bernoises, et de M^{lle} Hanna Bichsel. La cérémonie se terminera le matin même par le chœur final *O mein Heimatland*.

A Bâle, enfin, les Sociétés organisatrices (Frauenzentrale, Suffrage, Groupe de Femmes socialistes) ont choisi comme lieu de rencontre pour les femmes des deux demi-cantons l'une des salles de la Foire d'échantillons. La séance sera ouverte à 3 heures par le chant de la Landsgemeinde d'Appenzell, puis deux oratrices prendront successivement la parole: M^{me} Gschwind-Regenass, qui parlera de *La forme de notre Constitution*, et M^{lle} Emmi Bloch (Zurich), qui exposera les vœux des femmes quant à la revision, marquant ce qui, selon elles, doit être modifié, et ce qui au contraire doit subsister. Comme dans les trois autres villes, la même résolution sera votée, et la manifestation se terminera par un chant en chœur.

Les femmes et les Commissions officielles

Nous sommes heureuses d'apprendre que, dans sa séance du 3 août dernier, le Conseil d'Etat du canton de Genève a nommé, sur présentation du Comité de l'Association pour le Suffrage, M^{me} Elly Plattner membre de la Commission de surveillance de la Caisse cantonale d'assurance-chômage.

M^{me} Plattner est une jeune juriste, pleine d'ardeur et d'entrain, féministe fervente et active. Toutes nos félicitations.



Les Femmes et la Société des Nations

A l'ordre du jour de l'Assemblée...

... qui s'ouvrira, comme le savent nos lecteurs, le lundi 9 septembre, figurent, à côté des angoissants problèmes qui touchent de si près au maintien de la paix mondiale, plusieurs questions d'intérêt féministe direct.

La question de la nationalité de la femme d'abord, qui a depuis si longtemps sa place au programme de nos grandes organisations féminines, tant nationales qu'internationales, et dont la S.d.N. s'est déjà occupée, mais sans la résoudre dans le sens de l'égalité des droits réclamée par les féministes. Lors de l'Assemblée de 1934, quinze délégations avaient demandé que l'examen de cette question fût de nouveau porté à l'ordre du jour, en tenant compte du fait nouveau que constituait la Convention sur l'égalité des femmes en

Appel de propagande aux Femmes de Genève

en faveur de l'élection de deux femmes comme juges à la Chambre pénale de l'Enfance

(Votation cantonale du 8 septembre 1935)

M^{lle} Blanche RICHARD, juge assesseur pédagogue

M^{me} le Dr. GOLAY-OLTRAMARE, juge assesseur suppléant

(Voir article en 2^e page)